

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM

SÉANCE DU 27 MARS 2025

Date de la convocation 14 mars 2025	
	
EFFECTIF LEGAL :	19
EFFECTIF EN EXERCICE :	19
EFFECTIF VOTANT :	19

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures et zéro minute, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Cappinghem, sous la présidence de Vincent Ducourau, Maire,

Etaient présents : V. DUCOURAU, MC. FICHELE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, Ch. MATHON, G. TRAPASSO, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, F. VAN LAETHEM, J. BAUDOUIN, A. KIMOUR, K. UDRY,

Etaient absents : /

Ont donné pouvoir : F. TREDEZ > pouvoir à S. DUMORTIER, P. MOUCHON > pouvoir à T. WIDHEN, M. BILLOIR > pouvoir à V. PARABOSCHI, C. CABY > pouvoir à Ch. MATHON, N. ROUBAUD > pouvoir à A. KIMOUR, J. AGNEIRAY > pouvoir à K. UDRY,

Quorum : OUI

Secrétaire de séance : MC. FICHELE

OBJET : Délibération portant sur l'attribution des subventions aux associations et structures

Numéro de la délibération : CM2503-D05

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions présentées par les associations et structures,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations et structures de Cappinghem dans leurs actions,

Entendu le rapport présenté le 27 mars 2025 par Madame PARABOSCHI, concernant les subventions accordées aux différentes associations communales et structures pour l'année 2025,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

D'attribuer les subventions aux associations et structures comme suit :

ASSOCIATIONS	DEMANDE	PROPOSITION
APEIC	800,00 €	800,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE CAPINGHEM	1 500,00 €	1 500,00 €
CAP'ARTS	1 000,00 €	1 000,00 €
CAP'GYM	1 500,00 €	1 500,00 €
CHŒUR GRENADINE	300,00 €	300,00 €
CLUB DE L'AMITIÉ	900,00 €	800,00 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 059-215901281-20250327-CM2503D05-DE

S'LO

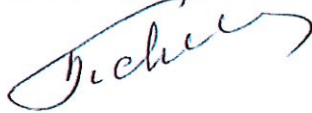
POINT DANSE	- €	1 000,00 €
TENNIS DE TABLE LOISIR CAPINGHEM	300,00 €	300,00 €
UN PIED DEVANT L'AUTRE	500,00 €	500,00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	1 200,00 €	1 200,00 €
VIVRE ENSEMBLE À HUMANITÉ	1 500,00 €	1 500,00 €
PSY Ecole	400,00 €	400,00 €
Médiation	10 500,00 €	10 500,00 €

Résultat du vote : Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 19

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois
et an ci-dessus mentionné,

Le président de séance

Secrétaire de séance,
Marie-Claude FICHELLE



Maire de Cappinghem,
Vincent DUCOURAU



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
et publication le 07/04/2025